



Chevreuse, le 4 décembre 2006

Groupe Scolaire St-Lubin

Lettre Ouverte à Madame Valérie PECRESSE,
Députée de la circonscription de Chevreuse,

Madame la Députée,

Nous, parents d'enfants de 3 ans, scolarisés au sein du groupe scolaire Saint-Lubin (écoles maternelle, primaire, centre de loisirs, restaurant scolaire) vous avons saisie en mars 2006 afin d'avoir **vosre soutien** pour obtenir l'éloignement de 7 antennes de très forte puissance (GSM900/1800 et UMTS) situées à quelques mètres de nos enfants, les exposant 10 heures par jour, 6 jours sur 7, des années de scolarisation durant aux ondes électromagnétiques « pulsées » émises par cette macro station de téléphonie mobile.

Un certain nombre d'éléments nous laissait penser **que vous auriez soutenu notre action légitime.**

- (1) Le groupe ORANGE règne face à nos petits bouts de 3 ans alors qu'un site, à quelques centaines de mètres des enfants, héberge les deux autres opérateurs SFR et Bouygues – l'opérateur **viole** délibérément la **Charte relative à l'implantation des antennes relais qu'il a signée en présence du Préfet des Yvelines.**
- (2) L'opérateur a reconnu publiquement avoir mis en service l'UMTS (3^{ème} génération) **avant obtention de l'accord** administratif obligatoire de l'ANFR (agence nationale des fréquences), prévu par l'article L43 du code des postes et des communications électroniques.
- (3) Notre **maire** a reconnu le **danger** que pouvait représenter pour la santé des enfants et des adultes une installation de téléphonie mobile ; le conseil municipal de la ville a confirmé ce danger en votant, à l'unanimité, une **délibération demandant à l'opérateur de démonter ses antennes avant la rentrée 2006-2007.**
- (4) Une mobilisation extrêmement importante des parents et riverains : **boycott** à plus de 70% des écoles maternelle et primaire le 14/10/06, plus de **200 personnes dans les rues de Chevreuse le 21/10/06**, 48 heures avant ce qui devait être une réunion de « concertation » et qui a pris des allures de tribunal. Douze représentants des pouvoirs publics et de l'opérateur (sous préfecture, DDASS, mairie, ministère de l'intérieur, gendarmerie, votre assistant) sont arrivés pour proposer aux parents : « *de nouvelles mesures de champs électromagnétiques aux abords de l'école.* »
- (5) Des **pressions énormes subies par les parents** : visite des gendarmes au domicile du porte parole du collectif Harpe; **arrêté du maire** présenté aux parents 5 minutes avant la marche du 21 octobre 2006, leur **interdisant cette manifestation** ; interdiction verbale faite aux délégués de parents d'afficher tout document lié aux antennes relais à l'école ; refus de la municipalité d'accorder une subvention aux délégués de parents au motif « que les actions menées n'ont aucun caractère pédagogique... »...A-t-on encore le droit d'exprimer nos inquiétudes et de protéger nos enfants ?

Madame la Députée, vous avez déclaré à Mr Accoyer, Président du groupe UMP à l'Assemblée Nationale (que nous avons saisi en lui demandant de nous soutenir):

« ...J'ajoute que le maire de Chevreuse a proposé aux parents d'élèves de financer, **sur les fonds de la commune, des mesures indépendantes des rayonnements émis par les antennes pour prouver que ceux-ci sont bien en-deçà des limites fixées par la loi. Mais les parents d'élèves ont paradoxalement refusé cette proposition.** »

Madame la Députée, vous n'êtes pas sans savoir que des mesures de champs électromagnétiques ont déjà été réalisées par l'opérateur Orange le 7 juin 2006. De notre côté, nous parents, avons réuni les fonds nécessaires à la réalisation de mesures **inopinées** de champs électromagnétiques aux abords du groupe scolaire. Ces mesures ont été menées le 28 juin 2006 par le Criirem (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Electromagnétiques). Le rapport de l'expertise parle de lui-même : **il y a lieu de craindre des effets physiopathologiques** : en effet, la valeur limite de 1 V/m qui garantit l'innocuité sanitaire, pour les effets

à long terme (**syndrome des micro-ondes, pathologies neuro-endocrino-immunitaires**) et pour les effets **promoteurs ou copromoteurs de cancers** dans le rapport Gianni TAMINO du 6-11-1998 réalisé à la demande du Parlement Européen, est ici largement dépassée dans les lieux expertisés ». Ce rapport confirme les inquiétudes que nous avons suite aux premiers résultats de **l'enquête sanitaire citoyenne** que nous menons aux côtés du Criirem car la DDASS a refusé de le faire. Des effets biologiques sont d'ores et déjà largement constatés chez nos enfants et chez un grand nombre de riverains d'antennes à Chevreuse. Doit-on attendre que des pathologies lourdes se déclarent comme à Saint-Cyr, à Ruitz, pour agir ?

Sachez, Madame la Députée que les mesures réalisées seront **toujours** dans **les limites fixées par la loi** puisque « la loi » ne tient compte que des effets thermiques des rayonnements électromagnétiques et permet une exposition allant jusqu'à 61 V/m pour l'UMTS. La loi nous protège de la cuisson Madame la Députée. Les français ne sont pas égaux non plus devant « la loi ». En effet, nos voisins parisiens ont pu imposer un seuil de 2V/m (moyenne sur 24 heures). La « loi » permet donc **des inégalités de protection sanitaire** des français.

La réponse de Mr Xavier Bertrand, Ministre de la Santé, à la question écrite que vous lui avez adressée ne nous rassure pas non plus. Loin de là. Monsieur le Ministre s'appuie sur l'avis émis en juin 2005 par l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale. **L'expertise de l'AFSSET sur la téléphonie mobile a été officiellement désavouée**, par les **rapports conjoints de l'IGAS** (Inspection Générale des Affaires Sociales) et **de l'IGE** (Inspection Générale de l'Environnement), rendus publics en septembre 2006 après la saisie de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) par deux associations Agir pour l'Environnement et Priartem. Les conclusions de ce rapport font état de liens directs et indirects entre 4 experts parmi les dix ayant participé à la rédaction du rapport « Téléphonie mobile et santé » publié en juin 2005, sur lequel notre Ministre de la santé s'appuie pour nous rassurer.

Nous posons à notre Ministre la question suivante : **Le cas d'une famille avec des enfants, habitant à quelques mètres d'une installation de téléphonie mobile, dont les enfants fréquentent une école située également à quelques mètres d'une macro station de forte puissance, a-t-il été étudié ?**

Monsieur le Ministre de la Santé, ou vous même Madame la Députée, pouvez-vous engager votre responsabilité et assurer à cette famille qu'une **exposition permanente à des hyperfréquences pulsées**, des années durant, n'aura aucune conséquence sanitaire sur la santé des membres de cette famille ?

Peut-on en toute conscience extrapoler les effets d'une exposition de 6 minutes en laboratoire sur des sujets adultes en bonne santé et s'adresser à des riverains d'antennes en leur affirmant que la loi est protectrice de leur santé ?

Madame la Députée, le **principe de précaution au nom duquel nous nous battons** pour nos petits de 3 ans stipule que la preuve de la charge incombe à ceux qui nient le risque pas à ceux qui le suspectent.

Oui, nous réclamons que le principe de précaution soit appliqué. **Oui**, nous considérons que doute il y a. **Oui**, nous considérons que les enjeux économiques et financiers sont tels que la santé des riverains d'antennes relais ne fait certainement pas partie des priorités dans le domaine.

Oui, nous devons avoir peur pour enfin réagir.

Peur n'est pas panique.. Cette peur doit être prise en compte par les pouvoirs publics car elle touche aujourd'hui un grand nombre de personnes très largement informées et sensibilisés à ces nouveaux problèmes de pollution électromagnétique et à l'agression de ces hyperfréquences pulsées.

Nous défendons tous notre DROIT A LA SANTE.

Nous espérons Madame la Députée que cette lettre vous aura permis de mieux comprendre pourquoi **nous nous battons à Chevreuse, pourquoi nous ne baisserons pas les bras** et pourquoi nous vous posons à nouveau la question : « **nous soutenez-vous, à Chevreuse, dans notre demande d'éloignement rapide des 7 antennes de forte puissance situées à 10 mètres de nos petits bouts de 3 ans ?** »

Veuillez agréer, Madame la Députée, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

La Fédération FCPE du Groupe scolaire Saint-Lubin
Secrétariat : 1 rue Charles Péguy 78460 Chevreuse